



Solidarité vis à vis du colocataire

Par **Gaviota**, le **31/07/2011** à **21:55**

Bonjour,

Je suis en colocation. Mon colocataire et moi ne nous entendons plus du tout et suite à une dispute ce dernier veut quitter l'appartement. Bien que le préavis soit de trois mois mon colocataire veut partir dans les dix jours.

Dans le contrat il est écrit "Les colocataires sont solidaires l'un avec l'autre et au cas où l'un des colocataires viendrait à mettre un terme à sa colocation le colocataire restant s'engage à continuer seul le bail". Cependant, nous avons chacun respectivement une personne qui se porte caution.

Je vous soumetts les questions suivantes :

1- Mon colocataire ayant des difficultés financières, dois-je payer l'autre montant du loyer pour les trois mois à venir ou est-ce les cautions qui interviennent?

2- Ce colocataire étant arrivé après qu'une autre colocatrice avec qui j'avais initialement conclu le bail soit partie et n'ayant ainsi pas l'original du nouveau bail tenant compte de ce changement, est-il possible de ne pas se voir imposer cette obligation de solidarité, puisque le seul bail que je possède est celui qui me concernait moi et l'ancienne colocatrice?

Je m'excuse de la complicité de mes questions, et je vous remercie par avance de votre aide.

Par **mimi493**, le **31/07/2011** à **22:43**

Est-ce qu'un nouveau bail a réellement été signé ?

[citation] Bien que le préavis soit de trois mois mon colocataire veut partir dans les dix jours. [/citation] en fait, la jurisprudence estime qu'une fois que le bailleur a reçu le congé, le colocataire peut partir sans préavis et sans être redevable du loyer, puisque le logement continue à être loué.

[citation] 1- Mon colocataire ayant des difficultés financières, dois-je payer l'autre montant du loyer pour les trois mois à venir ou est-ce les cautions qui interviennent? [/citation] Vous êtes redevable de la totalité du loyer. En cas de non paiement, le bailleur a le droit de se retourner vers qui il veut, que ce soit vous, ou une des cautions solidaires